

Baccalauréat STMG

Session 2021

ÉPREUVE de Droit et d'Économie

Propositions de corrigés et barèmes

Durée de l'épreuve : 4 heures Coefficient : 16

La commission de choix de sujets a rédigé cette proposition de corrigé, à partir des enrichissements successifs apportés aux différents stades d'élaboration et de contrôle des sujets. Pour autant, ce document ne vise pas l'exhaustivité mais tente simplement d'apporter à chaque question, les éléments de réponse couramment admis par la communauté enseignante.

Il est donc tout à fait normal que certaines copies proposent des pistes voisines de celles du corrigé ou encore que des élèves aient choisi de développer certains points qui leur ont semblé correspondre à une compréhension plus large de la question posée. Il appartient aux correcteurs de ne pas se laisser « enfermer » par la proposition de corrigé et d'analyser les productions des candidats avec intelligence en n'hésitant pas à valoriser ceux qui font preuve de capacités d'analyse et de réflexion.

Par ailleurs, certaines questions peuvent aborder des sujets qui font débat ou pour lesquels les savoirs ne sont pas encore stabilisés. Il en est ainsi de certaines thématiques propres à l'économie, particulièrement sensibles au contexte social et politique, ou encore dans le domaine du droit, notamment lorsque la jurisprudence n'a pas encore tranché clairement. Les correcteurs doivent s'efforcer de faire abstraction de leurs propres positions et faire preuve d'ouverture d'esprit en cherchant avant tout à différencier les candidats en fonction de leur capacité à percevoir le sens d'une question et de la qualité de l'argumentation qu'ils développent.

En conclusion, les propositions de corrigés apportent des repères sur lesquels a été trouvé un large consensus. C'est ensuite à la commission de barème de les compléter par des éléments plus fins d'appréciation permettant de valoriser les candidats disposant d'un ensemble de connaissances organisé, d'un esprit d'analyse satisfaisant et capables de produire sous forme rédigée le résultat d'une réflexion. En tout dernier lieu, c'est au correcteur que revient la lourde responsabilité de prendre le recul nécessaire par rapport au corrigé et d'évaluer les travaux avec un souci d'objectivité en n'oubliant pas que le baccalauréat sanctionne le cycle terminal des études secondaires et que le niveau des candidats ne peut en aucune façon être comparé à celui, qui peut être visé par l'université dans le domaine des sciences économiques et juridiques.

Objectifs des deux parties de l'épreuve

1. Partie juridique

Cette partie de l'épreuve vise à évaluer les capacités du candidat à analyser une ou plusieurs situations juridiques et à construire une argumentation pertinente au regard du problème posé, c'est-à-dire :

- qualifier juridiquement une situation ;
- formuler une problématique juridique ;
- identifier la ou les règles juridiques applicables en l'espèce ;
- indiquer la ou les solutions juridiques possibles ;
- utiliser un vocabulaire juridique adapté.

2. Partie économique

Cette partie de l'épreuve vise à évaluer les capacités du candidat à analyser un problème économique d'actualité et à construire une argumentation pertinente au regard du problème posé, c'est-à-dire :

- expliquer les notions et les mécanismes économiques mis en jeu dans le problème considéré ;
- identifier les informations pertinentes dans la documentation fournie et les mobiliser dans l'analyse ;
- interpréter des données économiques de différentes natures et à partir de différents supports ;
- répondre à une question relative à un thème d'actualité de manière argumentée.

Sujet 1 Droit

Thème	Notions et contenus	Contexte et finalités
5. Quel est le rôle du contrat ?	La formation du contrat L'exécution du contrat	<i>Le contrat constitue un instrument fondamental d'organisation de la vie économique et sociale. Il crée un lien de droit voulu entre deux personnes en vertu duquel l'une peut exiger de l'autre une prestation ou une abstention.</i> <i>Le développement du contrat de consommation est un phénomène majeur de la seconde moitié du XXe siècle. Son étude est choisie, en ce qu'il interfère avec le droit civil des contrats mais aussi pour ses particularités dans la mesure où il est centré sur la protection du consommateur.</i> Les clauses de divers contrats sont étudiées et juridiquement qualifiées. L'analyse met en évidence, au-delà des clauses générales, l'existence de clauses particulières qui montrent la liberté des parties d'adapter le contrat à leurs besoins. Pour être valablement formé, un contrat doit remplir certaines conditions de validité. On montre comment est sanctionné tout contrat entaché d'irrégularité. Le contrat légalement formé contraint les parties à exécuter leurs obligations. En cas d'inexécution, le recours à la mise en demeure est le plus souvent nécessaire pour exiger du débiteur l'exécution en nature ou par équivalent dans le cadre de la responsabilité contractuelle. On étudie les sanctions spécifiques au contrat synallagmatique : exception d'inexécution et résolution.
6. Qu'est-ce qu'être responsable ?	La responsabilité civile	<i>Parce qu'elle a pour objet la réparation des dommages subis par les victimes, la responsabilité civile se distingue de la responsabilité pénale qui sanctionne un comportement considéré comme répréhensible par la loi. Les différents régimes de responsabilité offrent aux victimes un système d'indemnisation qui vise la réparation intégrale des préjudices subis.</i> La responsabilité civile est définie par comparaison avec la responsabilité pénale dans ses fonctions, ses juridictions et ses sanctions.

Corrigé indicatif et barème

Erwan Bertho (franchisé) a signé un contrat de franchise avec le franchiseur Répar'mobile. Le franchiseur Répar'mobile décide de rompre le contrat car Erwan n'ouvre pas son magasin le samedi et décide de fermer la semaine de Noël, contrairement à ce qui est stipulé dans le contrat de franchise. Erwan souhaite voir requalifier son contrat de franchise en contrat de travail afin d'être indemnisé.

D'après l'article 1217 du Code civil, la partie envers laquelle l'engagement qui n'a pas été exécuté, ou l'a été imparfaitement peut provoquer la résolution (résiliation) du

contrat, c'est-à-dire l'anéantissement du contrat pour l'avenir.

D'après l'article 1103 du Code civil, les contrats légalement formés tiennent lieu de loi à ceux qui les ont faits.

D'après le contrat de franchise, tout non-respect de l'une ou l'autre de ses clauses entraînera la résiliation du contrat, sans indemnité.

En l'espèce, les deux parties ont signé un contrat stipulant l'obligation pour le franchisé d'ouvrir son magasin le samedi et de poser ses congés au mois d'août. Erwan n'a pas respecté ses obligations contractuelles.

La société Répar'mobile est donc dans son droit quand elle décide de résilier le contrat de franchise.

3. Proposez l'argumentation juridique qu'Erwan pourrait développer pour obtenir cette requalification (2,5 points).

La relation contractuelle est définie par le contrat reproduit en annexe.

Le juge n'est pas tenu de la qualification donnée au contrat par les parties.

Comme l'a établi la jurisprudence, l'existence d'un contrat de travail se démontre par la présence de trois éléments caractéristiques dont le premier est à lui seul essentiel :

- le lien de subordination ;
- la fourniture d'un travail ;
- et sa contrepartie, la rémunération.

En l'espèce, le franchiseur Repar'mobil impose des horaires d'ouverture, la période de fermeture pour congés, la transmission mensuelle d'un tableau de bord, les méthodes de travail, l'utilisation des matériels fournis par Répar'mobile ce qui caractérise le lien de subordination.

En conclusion, Erwan Bertho est bien salarié du groupe Repar'mobile. Ce n'est pas une rupture du contrat de franchise, mais un licenciement (qui ouvre éventuellement droit à indemnités).

4. Déterminez les enjeux de la requalification d'un contrat en contrat de travail pour le salarié et pour l'employeur. (3 points)

Enjeu pour le salarié : reconnaissance du statut du salarié

- Application du droit du travail : protection contre la rupture du contrat de travail protection sociale ;
- Requalification d'un contrat en contrat de travail obligatoirement en CDI ce qui permet une sécurisation de l'emploi (possibilité d'emprunter, location immobilière facilitée).

Enjeux pour l'employeur :

- Exercice des pouvoirs réglementaire, disciplinaire et de direction ;
- Respect des contraintes liées au droit du travail (procédure de licenciement, ...)
- Procédure en cas de licenciement.

Sujet 2 Droit

Thème	Notions et contenus	Contexte et finalité
5. Quel est le rôle du contrat ?	La formation du contrat	Le contrat constitue un instrument fondamental d'organisation de la vie économique et sociale. Il crée un lien de droit voulu entre deux personnes en vertu duquel l'une peut exiger de l'autre une prestation ou une abstention. Le développement du contrat de consommation est un phénomène majeur de la seconde moitié du XXe siècle. Son étude est choisie, en ce qu'il interfère avec le droit civil des contrats mais aussi pour ses particularités dans la mesure où il est centré sur la protection du consommateur. Les clauses de divers contrats sont étudiées et juridiquement qualifiées. L'analyse met en évidence, au-delà des clauses générales, l'existence de clauses particulières qui montrent la liberté des parties d'adapter le contrat à leurs besoins. Pour être valablement formé, un contrat doit remplir certaines conditions de validité. On montre comment est sanctionné tout contrat entaché d'irrégularité.

Corrigé et barème

1- Résumez les faits en utilisant des qualifications juridiques. (2 points)

La capacité du programme évaluée par cette question, à savoir qualifier juridiquement une situation de fait, implique que le candidat mobilise un vocabulaire juridique précis. Il s'agit, ici, pour le candidat de déterminer les éléments de faits à caractériser et de choisir la qualification juridique en adéquation.

M. Marcellin (propriétaire, vendeur) a conclu un contrat de vente avec Loïc et Fabienne Fabre (acheteurs). L'objet de ce contrat est un terrain situé à la campagne. Ils réalisent au bout de quelques semaines que le terrain ne correspond pas à ce qu'ils pensaient. Il s'agit d'un terrain situé près d'une scierie dont l'activité en journée engendre

beaucoup de bruit (déchargement de camions, machines...) alors qu'ils recherchaient un terrain à la campagne pour être au calme. Ils demandent la nullité du contrat de vente.

2- Présentez l'argumentation juridique que Fabienne et Loïc Fabre pourraient avancer pour demander la nullité du contrat de vente. (2.5 points)

Le raisonnement tenu par le candidat est accepté dès l'instant où celui-ci contient des arguments juridiques cohérents en lien avec la qualification des faits retenue.

Les acheteurs ont commis une erreur. Ils souhaitent un terrain au calme et finalement leur terrain est situé à proximité d'une installation bruyante.

Leur consentement est donc vicié par l'erreur qu'ils ont commise.

En application de l'article 1131 Code civil, les vices du consentement sont une cause de nullité relative du contrat. Les vices du consentement sont l'erreur, le dol et la violence.

On acceptera qu'un candidat développe son argumentation soit sur l'erreur soit sur le dol.

En application de l'article 1132 du Code civil et de l'annexe 3, l'erreur de droit ou de fait, à moins qu'elle ne soit inexcusable, est une cause de nullité du contrat lorsqu'elle porte sur les qualités essentielles de la prestation due ou sur celles du cocontractant.

En l'espèce, Fabienne et Loïc Fabre n'auraient jamais conclu le contrat de vente, s'ils avaient eu connaissance des bruits liés à l'activité de la scierie. La situation du terrain au calme à la campagne constituait pour eux un élément déterminant du consentement lors de la conclusion de la vente

En conclusion, les époux Fabre peuvent demander la nullité du contrat de vente pour consentement vicié par erreur sur une qualité essentielle de la prestation.

ou

En application de l'article 1137 du Code civil, le dol est le fait pour un contractant d'obtenir le consentement de l'autre par des manœuvres ou des mensonges. Constitue également un dol la dissimulation intentionnelle par l'un des contractants d'une information dont il sait le caractère déterminant pour l'autre partie.

En l'espèce, monsieur Marcellin a cherché à obtenir le consentement des époux Fabre en leur dissimulant intentionnellement (visite le dimanche) le bruit venant de la scierie et en informant pas Loïc et Fabienne Fabre que le terrain est exposé aux bruits. Une telle réticence dolosive leur permet d'invoquer la nullité du contrat quant bien même ils étaient en mesure d'accéder à la connaissance de la réalité par eux-mêmes.

En conclusion, Les époux Fabre peuvent demander la nullité du contrat de vente pour consentement vicié par le dol.

3- Exposez les arguments juridiques que M. Marcellin peut invoquer pour contester la nullité du contrat de vente. (2.5 points)

Le raisonnement tenu par le candidat est accepté dès l'instant où celui-ci contient des arguments juridiques cohérents en lien avec la qualification des faits retenue.

Monsieur Marcellin pourrait argumenter qu'il leur a donné les informations nécessaires pour se décider (suggestion de contacter la mairie). De plus, il n'a pas saisi que le critère de calme était déterminant. Il est donc de bonne foi.

L'existence de la scierie n'a pas été dissimulée aux époux Fabre qui pouvaient connaître l'existence de cette entreprise qui générerait du bruit aux alentours. Par conséquent :

- Le consentement n'a pas été vicié par dol puisque M. Marcellin n'a pas cherché à dissimuler l'information que M. et Mme Fabre pouvaient déjà connaître ou qu'ils pouvaient découvrir avec un minimum de diligence.
- Dans ce cas, il y a erreur, mais celle-ci n'est pas excusable et ne peut être retenue pour fonder une action en nullité du contrat. En effet, la scierie est parfaitement visible depuis la route.

Par ailleurs, l'erreur ne porte pas sur une caractéristique essentielle : le bruit présent dans les alentours constituait un simple motif, étranger aux qualités essentielles de la vente dès lors qu'elle n'a pas été présentée comme telle par les acquéreurs au vendeur. Il s'agissait donc d'une caractéristique secondaire de l'objet et non déterminante dans la formation du contrat de vente.

En conclusion le consentement des acheteurs n'est pas être vicié et le contrat ne peut être frappé de nullité.

4- Expliquez l'intérêt des règles de droit qui définissent les vices du consentement. (3 points)

La question de réflexion permet d'amener le candidat à réfléchir au sens de la règle ou aux enjeux de celle-ci. Toute réponse argumentée doit être acceptée dès l'instant où elle répond à la question.

Le contrat est une loi entre les parties qui s'impose à elles ainsi qu'au juge. Cette loi ne vaut que parce que les parties ont donné un consentement libre et éclairé. Dès lors si le consentement a été vicié, il n'est plus à même de justifier l'existence du lien contractuel.

Les vices du consentement sont au nombre de 3 :

- **L'erreur** constitue un vice de consentement car les parties n'auraient pas donné leur accord si elles avaient eu connaissance de la réalité au moment de la formation du contrat. Le législateur a voulu protéger la partie qui a donné son consentement par erreur en lui permettant de demander la nullité du contrat. C'est-à-dire que les parties reviennent dans l'état dans lequel elles se trouvaient

avant la conclusion du contrat. Dans le cas d'une vente, si le contrat est annulé, la chose est rendue à l'ancien propriétaire contre la restitution du prix aux acquéreurs. L'erreur doit cependant porter sur les qualités essentielles de l'objet du contrat et doit être reconnue comme excusable.

- **Le dol** constitue un vice de consentement lorsqu'une des parties a été trompée par des manœuvres ou des mensonges.
- **La violence** constitue un vice de consentement lorsqu'elle revêt un caractère légitime et a contraint l'une des parties à contracter.

L'encadrement des vices du consentement a deux objectifs :

- **Garantir le principe de la liberté contractuelle** : il garantit que les parties s'engagent à exécuter les obligations au contrat en connaissance de cause, c'est-à-dire par un consentement libre et éclairé. Ainsi, la validité du contrat repose sur un consentement valable, c'est-à-dire non vicié.
- **Garantir l'exécution du contrat** : Les contrats légalement formés tiennent lieu de loi à ceux qui les ont faits. Pour protéger l'exécution du contrat, les parties ne doivent pas pouvoir se défaire trop facilement de leurs obligations. Or, l'existence d'un vice du consentement permet d'obtenir la nullité relative du contrat. Les règles de droit précisent les cas où un vice du consentement peut exister.

Les règles de droit ont pour objectif de protéger les parties au contrat tout en assurant la sécurité des transactions passées. Le législateur a donc cherché à garantir un consentement libre et éclairé tout en assurant la stabilité du contrat en ne permettant pas une annulation trop facile.

Sujet 1 Économie

Références au programme STMG Économie

Ne sont exposés ci-dessous que les éléments du programme utiles aux réponses. La liste des notions et les contextes et finalités ne sont pas reproduits dans leur intégralité.

Thème 2 (classe de première) – Comment la richesse se crée-t-elle et se répartit-elle ?

Aucune capacité de ce thème n'est questionnée, en revanche les notions sont utiles à la construction des réponses (notamment pour la compréhension de la croissance qui est une notion centrale du programme).

Thème	Contexte et finalités	Notions
2.2. La mesure de la production et ses prolongements	Le taux de croissance du PIB mesure l'accroissement des richesses et doit être étudié dans une perspective de moyen ou long terme car PIB et taux de croissance du PIB servent comme indicateur comparatif de performance des pays, nuancé par le poids relatif de la population (PIB / habitant).	Production non marchande.

Thème 6 (classe de terminale) – Comment l'État peut-il intervenir dans l'économie ?

L'élève est capable :

- De distinguer le déficit public de la dette publique.
- D'énumérer les différents modes de financement des dépenses publiques.
- Distinguer les cycles conjoncturels à court terme des cycles structurels à long terme.
- Décrire les conséquences à long terme et à court terme des politiques d'offre d'une part et de demande d'autre part.

Thème	Contexte et finalités	Notions
6.1 L'intervention de l'État	La place de l'État peut être appréciée notamment à travers l'importance relative des prélèvements obligatoires dans l'économie (prélèvements obligatoires/PIB), à travers l'identification des domaines et des modalités d'intervention de l'État (par exemple, la protection sociale), et à travers le volume de ses dépenses. Le degré d'intervention de l'État dépend des choix de société réalisés (interventionnisme ou libéralisme). L'essentiel des ressources des administrations publiques provient des prélèvements obligatoires. Il y a déficit public lorsque les prélèvements obligatoires sont insuffisants pour couvrir les dépenses publiques. Ce déficit nourrit la dette publique.	L'interventionnisme et le libéralisme. Les dépenses publiques. Le déficit public et la dette publique.

6.3 Les politiques économiques de l'État et de l'Europe	Afin de stabiliser les grands agrégats macroéconomiques (produit intérieur brut, emploi, stabilité des prix, commerce extérieur), l'État peut mettre en œuvre des politiques d'offre ou de demande fondées, par exemple, sur l'abaissement des coûts des facteurs de production, l'aide à l'innovation, les incitations financières, l'abaissement ou la hausse des impôts directs, indirects et des aides sociales. Les politiques à plus long terme visent, quant à elles, à modifier durablement le fonctionnement du système économique. Elles doivent créer un cadre favorable à la croissance et au développement d'un territoire. Parmi ces politiques, on trouve notamment les politiques de remise à la concurrence d'anciens monopoles d'État, la politique de la concurrence et de lutte contre les cartels, l'économie de la connaissance, la politique de recherche et d'innovation. En Europe, le processus d'intégration économique et monétaire a entraîné la mise en place d'une politique monétaire pour les pays membres de la zone euro ainsi que des règles communes de politique budgétaire. Cette intégration a été adoptée pour garantir le développement économique de l'Europe par une meilleure coordination des politiques budgétaires, la convergence des taux d'intérêts, le développement des échanges et le soutien aux politiques sectorielles et d'aménagement du territoire.	Les fluctuations et les cycles économiques (expansion, récession, dépression, crise). La politique contra cyclique. La politique budgétaire et la politique monétaire. Les politiques de la concurrence. La politique monétaire européenne. Les politiques budgétaires de relance ou de stabilisation et les critères européens des déficits publics
--	---	---

Éléments de corrigé Économie

1. Analysez les variations de la croissance française. (1 point)

On attend du candidat qu'il soit capable d'interpréter des données économiques présentées sous forme de graphique. Il peut s'appuyer sur les informations prélevées dans l'annexe 1.

La croissance Française du PIB a évolué à la baisse au court de ces 20 dernières années, malgré de nombreuses fluctuations à la hausse et à la baisse. À partir de 2000 jusqu'en 2003 la croissance marque une tendance à la baisse (- 3 points). Ensuite, la France connaît une phase d'expansion de 2003 à 2007. Cette phase d'expansion s'est brusquement arrêtée avec la crise des subprimes en 2007/2008 (- 5 points). On assiste à une phase de récession.

Depuis le début des années 2010, il y a une reprise mais le niveau de croissance est autour de 2 %. La tendance générale est donc à la baisse. (Annexe 1)

2. Présentez les différentes étapes du cycle économique. (1 point)

On attend du candidat qu'il mobilise ses connaissances personnelles concernant les notions abordées dans le thème 6 du programme de terminale sur les cycles économiques. Il peut s'appuyer sur les informations prélevées dans l'annexe 1 et 2.

La phase d'expansion se caractérise par une croissance positive : l'activité économique est dynamique, les entreprises embauchent, la consommation est forte.

La phase de crise se caractérise par un retournement de la conjoncture : l'activité économique se contracte pour une raison extérieure (dettes des banques, hausse du prix du pétrole, pandémie mondiale, guerre commerciale, etc.).

La phase de récession qui suit se caractérise par une activité économique qui ralentit, la croissance est bien moins forte, voire nulle, voire carrément négative (on parle alors de dépression ici). Cela s'explique par une consommation en baisse, des investissements des entreprises moindres, etc.

La phase de reprise se caractérise par une activité économique qui redémarre. Le PIB augmente à nouveau plus fortement, la confiance revient, les investissements et la consommation aussi. Ce qui permet de résorber le chômage et d'accroître les revenus.

3. Expliquez l'évolution des dépenses publiques de 2018 à 2019. (1,5 point)

Cette question vise à évaluer si le candidat est capable de :

- Interpréter des données économiques présentées sous différents supports (textes, tableaux, graphiques...).

- On attend du candidat qu'il soit capable de lire et exploiter un graphique simple (annexe 6). Il est attendu du candidat un commentaire de l'évolution de la charge d'intérêt de la dette publique sur la période.

- On attend du candidat qu'il soit capable de lire et exploiter un tableau (annexe 3). Il est attendu du candidat une analyse des dépenses et recettes des administrations publiques sur la période.

- On attend également du candidat un repérage et une interprétation des informations contenues dans l'annexe 4. Le candidat doit être capable d'établir un lien entre l'augmentation des prestations sociales (annexe 3) et l'exemple de la prime d'activité (annexe 4).

Pour compléter son commentaire, le candidat pourra utiliser ses connaissances personnelles.

- L'ensemble des dépenses accélère en 2019, à +2,6 %. Les dépenses de fonctionnement accélèrent aussi et s'établissent à +1,7 % en 2019, ainsi que les rémunérations (+1,2 %). (Annexe 3)
- La charge d'intérêts de la dette diminue fortement (-12,2 %) du fait de taux d'intérêt d'emprunt terme historiquement bas en 2019 (1,2%). (Annexe 3 et 6)
- Les prestations sociales augmentent de 3,17 % (annexe 3), portées notamment par l'élargissement et la revalorisation de la prime d'activité (annexe 4).

Le candidat qui ferait un lien entre l'augmentation des dépenses publiques et les politiques mises en place par l'État (annexes 5 et 7) sera valorisé.

4. Montrez comment l'Etat cherche à lutter contre les conséquences économiques de la crise sanitaire (1,5 point)

Cette question vise à évaluer si le candidat est capable d'identifier les informations pertinentes dans différents textes et les mobiliser pour répondre à la question posée.

On attend du candidat un repérage et une interprétation des informations contenues dans les annexes 4, 5 et 7. De plus, le candidat doit être capable de développer les mécanismes économiques sous-jacents permettant d'établir un lien entre les politiques budgétaires de relance (par l'offre et par la demande) menées par l'État et le fait que ces mesures puissent relancer la croissance.

Grâce à la mobilisation de son budget, l'État peut agir sur l'activité économique pour relancer la croissance :

– par des politiques d'offre, visant à soutenir l'activité productive des entreprises,

- Soutenir les entreprises : baisse de 10 milliards d'euros des impôts de production pesant sur les entreprises, qui peuvent se servir de cette baisse et investir pour relancer la croissance (*annexe 7*).
- Diminution des impôts pour les entreprises (*annexe 7*).
- Améliorer le réseau internet en France (très haut débit) de manière à rendre la France et ses territoires plus attractifs et plus compétitifs ce qui devrait stimuler la croissance (*annexe 5*).
- Accélérer la transition écologique (*annexe 7*).

– par des politiques de demande, visant à soutenir la demande des consommateurs,

- Revalorisation de la prime d'activité (*annexe 4*).
- Diminution des impôts pour les ménages (*annexe 7*).
- Soutenir l'emploi en mettant en place des formations pour les salariés (*annexe 7*).

On pourra accepter que le candidat développe d'autres réponses en fonction de son analyse.

5. Rédigez une argumentation qui vous permette de répondre à la question suivante :

Les déficits publics favorisent-ils la croissance économique ?

(5 points)

La question 5 est le lieu de la réponse argumentée. Les questions préalables (1 à 4) ont permis de construire des éléments de réponse pour cette question 5. Le corpus documentaire, apporte également des éléments de réponse au candidat. Ces éléments ne sont toutefois pas suffisants ; le candidat doit également faire appel à ses connaissances personnelles pour développer son argumentaire.

Préconisations concernant l'utilisation du barème :

Le nombre d'arguments est indicatif. Certains candidats ont pu retenir un nombre d'arguments moins important, mais les développer de façon plus approfondie.

Grille d'évaluation :

Construction de l'argumentation	2 points
- Cohérence des arguments avec la question posée	0,5
- Logique globale de l'argumentation	0,5
- Présentation d'un point de vue argumenté	1
Arguments et concepts	3 points
- Construction des arguments : affirmation, justification par les mécanismes économiques, et éventuellement illustration par un exemple <i>Au moins trois arguments sont attendus</i>	2
- Utilisation pertinente des concepts économiques	1

Délimitation des concepts :

Les déficits budgétaires ne concernent que l'État au sens strict, en revanche les déficits publics englobent aussi le déficit des autres administrations publiques (collectivités territoriales et assurances sociales). La question concerne l'ensemble des déficits, mais parmi lesquels les déficits budgétaires tiennent une part essentielle.

La politique budgétaire de l'État est l'un des principaux instruments de la politique économique. Elle consiste à utiliser le budget de l'État pour agir sur la conjoncture. Elle englobe l'ensemble des mesures qui impacteront les ressources et les dépenses de l'État et qui visent à atteindre certains objectifs de politique conjoncturelle.

La croissance économique **d'un pays se mesure à l'évolution de son produit intérieur brut sur une période donnée** : mois, trimestre, semestre ou année. Elle est calculée à « euro constant », c'est-à-dire en éliminant la hausse des prix. Le critère le plus significatif est **la croissance du PIB par habitant**. C'est lui qui **mesure le degré d'enrichissement réel d'une population**.

Arguments :

*Les arguments présentés par le candidat sont le fruit de déductions qu'il fait des informations contenues dans les annexes et sont issus de ses connaissances de cours. **Il n'est pas attendu de phrase introductive ou conclusive**. La position doit être exprimée tout au long de la réponse rédigée. Elle doit être comprise à la lecture des arguments.*

*Dans son argumentation, le candidat doit exprimer une position claire. **Le candidat peut se positionner sur un seul axe, la commission de correction ne doit pas***

exiger le développement d'un autre axe. Un candidat peut donc développer un seul ou deux axes. Dans le cas où un candidat développerait deux axes, un nombre égal d'arguments n'est pas attendu dans chacun des deux axes.

Une bonne argumentation est une argumentation fondée sur des savoirs disciplinaires, logiquement agencée et correctement exprimée.

Les déficits publics favorisent-ils la croissance économique ?

La politique budgétaire de l'État favorise-t-elle la croissance économique ?

Axe 1 : oui, les déficits publics favorisent la croissance économique.

Le candidat peut avancer les arguments suivants :

- La France est confrontée à une crise économique et doit faire face à une baisse de son produit intérieur brut depuis 2017 (*information de l'annexe 1*). L'État français se doit donc d'agir dans le cadre de sa politique budgétaire pour faire face à cette crise économique en mettant en place des mesures lui permettant de relancer la croissance économique (*toutes les mesures des annexes 4, 5 et 7 peuvent être citées ici pour étayer le propos*).
- Les choix des politiques budgétaires de relance par l'offre mises en place par l'État (*annexes 4, 5 et 7*) donnent aux entreprises les moyens d'innover, de grandir et de créer des emplois, ce qui à terme relance la croissance économique grâce aux investissements réalisés. (*Déduction annexe 4,5 et 7 plus connaissances*)
- Grâce aux politiques budgétaires de relance par la demande, comme par exemple envisager une baisse des impôts (*annexe 7*), ce qui accroît la demande et la consommation, donc la production, ce qui favorise la croissance économique.

Il convient d'accepter tous les autres arguments pertinents qui seraient proposés par le candidat.

Axe 2 : Non, les déficits publics ne favorisent pas la croissance économique ;

Le candidat peut avancer les arguments suivants :

- Face à crise économique historique, la France a mobilisé des ressources exceptionnelles pour maintenir l'emploi et ainsi permettre de limiter le choc économique. Le coût des mesures de soutien est estimé à 100 milliards d'euros, ce qui fera gonfler la dette de l'État et nuirait à la croissance. (*Annexes 4, 5 et 7*).
- Pour financer la politique budgétaire de relance, l'État doit emprunter, ce qui se fait au détriment des possibilités d'emprunts des entreprises. Par conséquent,

ces dernières risquent d'avoir plus de difficultés pour investir et s'équiper, ce qui peut nuire à long terme à la croissance économique (effet d'éviction) *(déduction annexe 7 plus connaissances personnelles du candidat)*.

- La politique budgétaire de relance de l'État ne peut pas à tout prix favoriser la croissance économique car elle s'avère inefficace. En prévision d'une future augmentation de l'imposition, elle provoquerait une augmentation de l'épargne des ménages et non une augmentation de leur consommation *(connaissances personnelles du candidat)*.
- Pour 2020, le déficit public devrait s'élever à 10.2 % du PIB *(annexe 7)*. La France ne peut donc pas engager une politique budgétaire à tout prix pour relancer la croissance économique car elle est contrainte par le Pacte de stabilité et de croissance *(connaissances personnelles du candidat)*.

Il convient d'accepter tous les autres arguments pertinents qui seraient proposés par le candidat.

Sujet 2 Économie

Références au programme STMG Économie

Thème 6 : Comment l'État peut-il intervenir dans l'économie ?

Aucune capacité de ce thème n'est questionnée, en revanche les notions sont utiles à la construction des réponses (notamment pour la question 4 d'argumentation).

THÈMES	CONTEXTE ET FINALITES	NOTIONS
6.1 L'intervention de l'État	Les fonctions de l'État ont progressivement évolué d'un État exerçant une intervention minimale (ordre public, protection du pays, prélèvement des impôts) à un État-Providence combinant des fonctions de régulation et de stabilisation, d'allocation des ressources et de redistribution, ces fonctions étant le plus souvent concomitantes.	L'État gendarme et l'État-providence. L'interventionnisme et le libéralisme.
6.3 Les politiques économiques de l'État et de l'Europe	Parmi ces politiques, on trouve notamment les politiques de remise à la concurrence d'anciens monopoles d'État, la politique de la concurrence et de lutte contre les cartels, l'économie de la connaissance, la politique de recherche et d'innovation.	Les politiques de la concurrence.

Thème 8 : Comment organiser le commerce international dans un contexte d'ouverture des échanges ?

L'élève est capable :

- de décrire et d'expliquer le développement des échanges de biens et services entre pays ;
- de décrire et d'illustrer l'importance de la régionalisation des échanges commerciaux ;
- d'interpréter les flux d'investissements directs à l'étranger (IDE) entre pays ;
- de décrire les avantages et les limites du libre-échange et / ou d'une économie en autarcie ;
- de définir et d'expliquer les différentes mesures protectionnistes ;

THÈMES	CONTEXTE ET FINALITES	NOTIONS
8.2 Des politiques commerciales divergentes	Le commerce international a de nombreux effets : des gains en termes de baisse de prix, une réduction des inégalités entre pays, l'accroissement des inégalités de revenus au sein de chaque pays. Les pays peuvent mettre en œuvre des politiques d'ouverture aux échanges ou au contraire de plus grand contrôle de ceux-ci : - ils facilitent les échanges en éliminant ou en réduisant les droits d'importation ou	Les droits de douane. Les restrictions quantitatives à l'importation (barrières non tarifaires).

	d'exportation, en simplifiant les réglementations ou les procédures douanières, en éliminant de manière temporaire ou permanente des taxes à l'importation ou à l'exportation et en éliminant les restrictions quantitatives à l'importation et à l'exportation ; - ils restreignent le commerce en imposant de nouveaux droits d'importation ou d'exportation, en augmentant des droits existants, en mettant en place des interdictions ou des restrictions quantitatives à l'importation, en établissant des règles ou des procédures douanières plus complexes ou plus strictes, en appliquant des prescriptions relatives à la teneur en éléments locaux. Ces mesures peuvent être temporaires ou permanentes.	
--	--	--

Éléments de corrigé Économie

Barème indicatif

Question n°1 : Commentez l'évolution des relations commerciales de l'Union européenne avec ses principaux partenaires. (1point)

Cette question vise à évaluer si le candidat est capable d'identifier les informations pertinentes dans l'annexe 1 et à les mobiliser pour répondre aux questions posées.

On attend ici du candidat qu'il repère les principaux partenaires de l'UE : États-Unis, Chine, Suisse ...

Ainsi que l'évolution de leurs poids dans les échanges avec l'UE : diminution de la part des EU et hausse de la Chine, avec une stabilisation constatée sur les dernières années.

Question 2 : Comparez le poids des échanges commerciaux intérieurs à l'Union européenne dans le commerce mondial à celui des autres pôles régionaux. (1 point)

Cette question vise à évaluer si le candidat est capable d'identifier les informations pertinentes dans les annexes 1 et 7 et à les mobiliser pour répondre aux questions posées.

L'UE est la zone géographique dont la contribution au commerce mondial est la plus importante, juste devant l'Asie-Océanie.

Mais à noter que 64 % des échanges extérieurs des pays de l'UE se font avec les autres pays de l'UE.

Question n°3 : Repérez les conséquences des pratiques protectionnistes menées par les partenaires de l'Union européenne. (1,5 points)

Cette question vise à évaluer si le candidat est capable d'identifier les informations pertinentes dans la documentation fournie et les mobiliser dans l'analyse. Il est attendu une exploitation de l'annexe 2 + connaissances.

- Ces pratiques ralentissent de façon considérable les échanges et réduisent ainsi le volume des ventes réalisées.
- Ces pratiques peuvent entraîner des mesures de rétorsion de la part de l'Union européenne : « En représailles, l'UE a décidé de taxer à son tour 180 produits importés des États-Unis en Europe [...] ». (Annexe 2)
- Les pratiques protectionnistes peuvent protéger les industries naissantes d'une concurrence internationale trop importante, le temps d'acquérir plus de savoir-faire et une taille plus conséquente. Protection des industries vieillissantes, le temps d'une réadaptation aux nouvelles exigences du marché. (Connaissances personnelles du candidat sur le protectionnisme éducateur)

Question n°4 : Présentez les avantages que promet l'accord commercial entre le Japon et l'Union européenne. (1,5 points)

On attend du candidat qu'il présente différents avantages, sans forcément attendre qu'il les catégorise. Il est attendu des candidats une exploitation des informations données dans l'annexe 4.

- Ouvrir l'accès à de nouveaux marchés et à une source d'augmentation du PIB : « Il donne naissance à une zone de libre-échange dont la richesse produite s'élève à près d'un quart du PIB mondial ». (Annexe 4 et Annexe 5)
- Permettre aux sociétés européennes de diminuer leurs prix de vente suite à la suppression des droits de douane et donc de gagner des parts de marché face aux concurrents : « L'abaissement des droits de douane dans ce secteur renforcera donc la compétitivité des sociétés européennes qui faisaient face jusqu'à présent à des droits de douane élevés (15 % pour le vin, 38 % pour la viande bovine et 30 % pour le fromage) ». (Annexe 4)

Question n° 5 : Rédigez une argumentation qui vous permette de répondre à la question suivante : (5 points)

La question 5 est le lieu de la réponse argumentée. Les questions préalables (1 à 4) ont permis de construire des éléments de réponse pour cette question 5. Le corpus documentaire, notamment l'annexe 6 ainsi que les parties non encore utilisées des autres documents, apporte également des éléments de réponse au candidat. Ces éléments ne sont toutefois pas suffisants ; le candidat doit également faire appel à ses connaissances personnelles pour développer son argumentaire.

Les accords commerciaux de l'Union européenne avec des pays tiers profitent-ils aux entreprises européennes ?

Préconisations concernant l'utilisation du barème :

Le nombre d'arguments est indicatif. Certains candidats ont pu retenir un nombre d'arguments moins important, mais les développer de façon plus approfondie

Grille d'évaluation :

Construction de l'argumentation	2 points
- Cohérence des arguments avec la question posée	0,5
- Logique globale de l'argumentation	0,5
- Présentation d'un point de vue argumenté	1
Arguments et concepts	3 points
- Construction des arguments : affirmation, justification par les mécanismes économiques, et éventuellement illustration par un exemple <i>Au moins trois arguments sont attendus</i>	2
- Utilisation pertinente des concepts économiques	1

Délimitation des concepts :

Le candidat précisera ce qu'il entend par accords commerciaux afin de mettre en avant la définition du libre-échange.

Arguments :

*Les arguments présentés par le candidat sont le fruit de déductions qu'il fait des informations contenues dans les annexes et sont issus de ses connaissances de cours. **Il n'est pas attendu de phrase introductive ou conclusive.** La position doit être exprimée tout au long de la réponse rédigée. Elle doit être comprise à la lecture des arguments.*

*Dans son argumentation, le candidat doit exprimer une position claire. **Le candidat peut se positionner sur un seul axe, la commission de correction ne doit pas exiger le développement d'un autre axe.** Un candidat peut donc développer un seul ou deux axes. Dans le cas où un candidat développerait deux axes, un nombre égal d'arguments n'est pas attendu dans chacun des deux axes.*

Une bonne argumentation est une argumentation fondée sur des savoirs disciplinaires, logiquement agencée et correctement exprimée.

Axe 1 : Les accords commerciaux comme éléments de croissance pour les entreprises de l'Union européenne.

Le candidat peut avancer les arguments suivants :

- La Commission européenne favorise la réduction des obstacles tarifaires et non tarifaires par une politique volontariste, « ce qui a permis de réaliser plus de 6 milliards d'euros d'exportations supplémentaires en 2018 ». (*Annexe 2*)
- La création d'une zone de libre-échange avec le Japon permettra de supprimer les barrières tarifaires (droits de douane) au sein de la zone (*97 % des droits de douane éliminés pour les marchandises*), accéder à un marché plus étendu, par exemple celui du marché japonais. (*Annexe 4*)
- Création d'opportunités pour les entreprises de l'Union : accès à de nouveaux intrants nécessaires à la production. (*Annexe 5*)
- Effet multiplicateur de croissance. (*Connaissances personnelles du candidat*)
- Le commerce intra UE (*Annexe 1*) constitue le principal débouché des entreprises européennes ce qui limite le risque des mesures protectionnistes.
- Le libre-échange stimule également les efforts d'innovation, de recherche-développement pour les entreprises ainsi confrontées à une nouvelle concurrence. (*Connaissances personnelles du candidat*)

Acceptez tous les autres arguments pertinents qui seraient proposés par le candidat.

Axe 2 : Les accords commerciaux présentent des risques et des limites pour les entreprises européennes.

Le candidat peut avancer les arguments suivants :

- Les zones de libre-échange risquent de favoriser les importations au détriment de la production locale. (*Connaissances des candidats*).
- Les principaux partenaires commerciaux (États-Unis, Chine) mettent en place des mesures protectionnistes (*Annexe 3*), ce qui constitue un risque pour les entreprises européennes : réduction des échanges multilatéraux et diminution du volume des échanges.
- Mise en place de barrières tarifaires (taxes douanières supplémentaires sur l'acier en provenance de l'Union européenne de la part des États-Unis). (*Annexe 3*)
- Les accords commerciaux permettent aux pays tiers de capter les technologies aux normes européennes pour faire concurrence aux entreprises européennes ensuite. (*Connaissances personnelles du candidat*)

Acceptez tous les autres arguments pertinents qui seraient proposés par le candidat.